

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2026-055

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
18 septembre 2026	18 septembre 2026	24 Septembre 2026	En exercice	Présents	Votants
			29	17	29

OBJET : AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025-01 GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE L'ETANG

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12

MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
 BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
 CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
 LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
 PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
 PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
 RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
 STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
 RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
 078-217806447-20260924-2026-055-DE
 Date de télétransmission : 06/10/2026
 Date de réception préfecture : 06/10/2026

Objet : AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025-01 GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE L'ETANG

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° 2025-016 du 7 avril 2025 autorisant la création de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang ;

Vu les délibérations n° 2025-038 du 2 octobre 2025 et n° 2026-028 du 16 avril 2026 actualisant les crédits de paiement de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang ;

Considérant la nécessité d'ajuster le crédit de paiement dédié à l'année 2026 afin d'inclure le paiement, en 2026, d'un 3^{ème} appel de fonds de 3 700 000 € ;

Considérant l'avis de la commission préparatoire du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'ajuster les crédits de paiement (CP) de la façon suivante :

APCP : 2025-01 – GROUPE SCOLAIRE BOIS DE L'ETANG		
Pour mémoire AP votée en 2025	Révision de l'exercice 2026	Total
21 000 000 €	0 €	21 000 000€

Echéancier des crédits de paiement (CP) :

	2025 mandaté	2025 RAR	2026	2027	2028	TOTAL
CP	13 914,30 €	1 693 065,74 €	10 200 000 €	6 900 000 €	2 193 019,96 €	21 000 000 €

Article 2 : Précise que les crédits inscrits au budget primitif 2026 et les crédits prévus à la décision modificative n°1 de 2026 permettent la mise en œuvre de cette actualisation.

FAIT ET DELIBERE A LA MAJORITE DE 24 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 24 septembre



Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-055-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026